

A.K.B.J

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros

Siège social : 28, rue de la République

01000 BOURG EN BRESSE

899 824 742 RCS BOURG EN BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente juin, à onze heures,

Monsieur Abdelkader BOUMJAHAD,

Demeurant 403, rue des Hirondelles, 01000 BOURG EN BRESSE,

Associé unique et liquidateur de la société A.K.B.J,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Abdelkader BOUMJAHAD, associé unique et liquidateur de la société A.K.BJ en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde négatif de 0 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le liquidateur doit ici mentionner la répartition du solde de liquidation entre les associés. Cette répartition sera différente selon que le solde est positif ou négatif.

Si le solde est positif, la rédaction de la clause sera différente selon qu'il permettra :

- uniquement le remboursement des associés du montant de leurs apports ;

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 30 Juin 2025, date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation (*date de la présente assemblée*).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Abdelkader BOUMJAHAD pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur.

Le liquidateur

- **Abdelkader BOUMJAHAD,**
Associé unique et liquidateur

